

Distr. limitée
11 mars 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-quatrième session
1^{er}-12 mars 2010
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire
Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

l'emploi, de profondes inégalités entre les femmes persistent du fait de normes et de pratiques discriminatoires. Même lorsque les hommes et les femmes ont les mêmes possibilités, leurs situations peuvent être différentes. La promotion de l'égalité d'accès à l'éducation et à la santé, par exemple, ne débouche pas nécessairement sur

considérés comme la panacée : les femmes doivent avoir accès à des services financiers formels, y compris au crédit, à l'épargne et aux assurances. Elles doivent également avoir accès à l'éducation, à la formation, à la technologie et aux marchés. Il faudrait tout particulièrement veiller à ce que leurs domaines de spécialisation correspondent effectivement aux besoins du marché, notamment par le biais de la formation professionnelle, en particulier à des activités non traditionnelles, ainsi qu'aux nouvelles technologies.

7. L'accès à la terre et au logement est indispensable à l'indépendance économique des femmes. Les inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à la terre, par exemple, persistent en raison de législations discriminatoires en matière d'héritage et de normes et de pratiques traditionnelles. Les efforts de réforme foncière peuvent jouer un rôle déterminant pour ce qui est de garantir les droits des femmes à la terre, et il faudrait développer les mécanismes d'enregistrement des droits fonciers différenciés en faveur des femmes. Même lorsque les femmes ont légalement droit à la terre, elles cèdent souvent ce droit aux membres de leur famille de sexe masculin parce que la terre est traditionnellement transférée de manière patrilinéaire. Il faudrait chercher en priorité à mieux faire connaître aux femmes quels sont leurs droits et à appliquer la législation et les politiques en vigueur de façon à ce que les femmes aient le même accès que les hommes aux ressources économiques et exercent sur ces ressources le même contrôle qu'eux.

8. La crise financière et économique mondiale actuelle entrave les progrès en faveur de l'égalité des sexes dans de nombreux domaines. La situation qui existe dans certains pays donne à penser que si cette crise se traduit par un accroissement du chômage des hommes, le chômage des femmes dure plus longtemps que celui des hommes. Certains groupes de femmes, tels que les migrantes et les employées de maison, sont particulièrement vulnérables en période de ralentissement économique. La diminution des fonds envoyés par les immigrés a elle aussi des conséquences sur les ménages. Les difficultés économiques et le manque de travail peuvent également rendre les femmes plus vulnérables au trafic d'êtres humains.

9. La crise financière est la conséquence de la déréglementation du secteur financier qui avait pour objectif la maximisation du profit aux dépens de la personne. Le maintien de l'inflation à un faible niveau et de l'équilibre budgétaire ne s'est pas traduit par une croissance économique rapide et durable. Le désintérêt pour la demande intérieure et la dépendance à l'égard des exportations ont rendu les pays en développement vulnérables aux fluctuations du marché et créé un environnement qui n'a pas été propice à l'autonomisation économique des femmes. La crise financière et économique actuelle offre l'occasion de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies en faveur des femmes, ou de renforcer ceux qui existent déjà. Les politiques économiques et la planification devraient tenir systématiquement compte des priorités et des besoins des femmes et des filles de façon à contribuer à une répartition équitable des ressources. Les politiques économiques doivent mettre l'accent sur la création d'emplois et une croissance en faveur des pauvres, qui profite à toutes les femmes et à tous les hommes. Face à la crise, les femmes doivent être considérées comme des agents du changement.

10. Les politiques budgétaires expansionnistes peuvent atténuer les effets négatifs de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes. Les politiques budgétaires devraient privilégier l'investissement dans le développement,

l'éducation, la santé et les infrastructures. La crise financière et économique ne devrait pas servir de prétexte à la réduction des allocations budgétaires qui

rémunérée des ménages dirigés par une femme afin d'accroître les possibilités pour les femmes de participer au marché du travail.

14. Les femmes continuent de s'illustrer par leur absence aux postes de décision, en particulier dans les secteurs économique et financier, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'allocation des ressources. Pourtant, les femmes occupant des postes de décision peuvent servir de modèle et inciter les jeunes femmes à rechercher des opportunités dans tous les secteurs et à tous les niveaux du marché du travail. Le système des quotas a été efficace tant dans le secteur public que dans le secteur privé pour faire face à la sous-représentation des femmes aux postes de prise de décisions politiques et économiques, par exemple en tant que membres des conseils d'administration des entreprises commerciales. D'autres mesures sont nécessaires pour assurer une application efficace des quotas et d'autres mesures temporaires spéciales pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions.

15. Des mesures vigoureuses sont requises pour éliminer les stéréotypes concernant le rôle des femmes et des hommes dans la société, stéréotypes qui limitent la participation des femmes au marché du travail. Le rôle des familles dans la socialisation précoce des filles reste crucial dans l'élimination des stéréotypes sexistes. De surcroît, il faudrait rechercher des moyens de renforcer le rôle des médias dans la projection d'une image plus équilibrée et plus réaliste des femmes, notamment aux postes de responsabilité.

16. Les études sur le marché du travail et les réunions d'experts peuvent servir à mieux comprendre l'impact de la crise sur les femmes et à élaborer des réponses tenant compte de l'égalité des sexes. La formulation de réponses à la crise tenant compte de l'égalité des sexes ne va pas sans des données qui soient de qualité, fiables et ventilées par sexe et par âge.

17. Les partenariats entre différentes parties prenantes ont contribué à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La coordination et la collaboration entre les responsables économiques et sociaux a contribué à faire prendre en compte les priorités sociales dans la conception des politiques économiques. Les partenariats avec la société civile, notamment les organisations féminines, dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes, et la connaissance par elles de leurs droits sont nécessaires et devraient être renforcés. La collaboration entre les secteurs privé et public dans la création d'emplois à l'intention des femmes devrait être élargie et renforcée en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Les syndicats devraient activement concourir à l'amélioration des conditions de travail des femmes sur le marché du travail.